

vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'accident



▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



▶ écoutez la radio



▶ respectez les consignes des autorités



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

ne fumez pas,
pas de flamme ni d'étincelle



▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours